Documentation Technique de Référence

Chapitre 8 – Trames-type

Article 8.13 – Trame-type du Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport pour les Producteurs :

Conditions Particulières Communes

Version 1.~~2 (Turpe 5)~~x applicable à compter du XX XX ~~2020~~2021

CONTRACTANTS

RTE Réseau de ~~transport d'électricité~~Transport d'Electricité
Immeuble WINDOW, 7C, Place du Dôme,
92073 Paris La Défense CEDEX

Société Anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 €
Identifiant TVA : FR19444619258
Siren : 444 619 258 RCS Nanterre
NAF : ~~35.12Z~~3512Z Transport d'Electricité
Représenté par : [nom prénom]
En qualité de : Chef du Pôle Accueil Contrats
Ci-après ~~désigné~~désignée « **RTE** »

~~XXX~~
~~Xxxxxxxx~~
~~XX XXX Xxxxxxx~~

[dénomination sociale
[adresse du siège social]

Société ~~xxxxxxxx,~~ [forme société]
au capital de ~~X~~[montant du capital] €
Identifiant TVA : FRXXXXXXXXX [numéro d'identifiant TVA]
Siren : XXX XXX XXX [numéro Siren] RCS Xxxxx
NAF: XXXX
Représenté par : ~~X~~[nom prénom]
En qualité de : ~~Xxxxxx~~[qualité]
Ci-après ~~désigné~~désignée **« Le Client »**

OBJET

Conditions Particulières Communes du Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport d'Electricité pour un Producteur

~~CART n°=~~ ***~~[reprenant à la fin le n°compte de contrat]~~***

[Les remarques entre crochets ont pour but d'expliciter comment remplir et/ou compléter les champs à renseigner. Elles n'apparaissent pas dans la version à signer par le Client.]

DUREE

Le Contrat prend effet le 01/~~XX/20XX~~MM/20AA pour une durée indéterminée.

INTERLOCUTEURS

Pour RTE	**Pour le Client**
Pôle Accueil Contrats Données Clients	[Prénom, Nom, qualité]
Adresse postale : [RTE – Adresse de l'Unité]	Adresse postale :
Tél : e-mail :	Tél : e-mail :

SIGNATURES (CONTRAT A SIGNER EN DOUBLE EXEMPLAIRE ; PARAPHER CHAQUE PAGE)

Pour RTE	**Pour XXX**
Date :	Date :
Nom et qualité du signataire : XXXX Chef de Pôle	Nom et qualité du signataire : XXXX [Nom, qualité]

1. Sommaire

~~1. SOMMAIRE ..... 3~~

~~2. PERIMETRE CONTRACTUEL ET OBJET ..... 4~~

~~2.1 Périmètre contractuel ..... 4~~

~~2.2 Objet ..... 4~~

~~3. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT ..... 5~~

~~ANNEXE 1 : LISTE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ..... 6~~

1. SOMMAIRE 3

2. PERIMETRE CONTRACTUEL ET OBJET 4

2.1 Périmètre contractuel 4

2.2 Objet 4

3. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT 5

ANNEXE 1 : LISTE DES SITES DE PRODUCTION 6

Paraphes
RTE / Le Client

2. Périmètre contractuel et objet

2.1 Périmètre contractuel

Le Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport d'électricité (CART) pour les Installations de Production raccordées à ce réseau comprend les pièces suivantes :

- Les Conditions Particulières : elles comprennent, d'une part, les présentes Conditions Particulières Communes qui traitent de manière globale, pour l'ensemble des Sites, ~~un certain nombre de questions telles que le rattachement à un Responsable de Programmation et à un Responsable d'Equilibre et~~ les conditions de facturation et de paiement ainsi que la liste des Sites de Production concernés et, d'autre part, des Conditions Particulières applicables à chaque Site (les Conditions Particulières Site) dont l'objet est de définir les conditions techniques, juridiques et financières de l'accès du Client au Réseau Public de Transport (RPT) en vue de l'Injection d'énergie électrique dudit Site.

- Les Conditions Générales, dont le Client reconnaît avoir pleinement connaissance et dont il déclare accepter sans réserve toutes les dispositions ;

- et leurs Annexes.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

Ces pièces constituent l'intégralité et l'exclusivité de l'accord des Parties quant à leur objet.

Afin d'assurer un accès transparent et non discriminatoire au RPT à ses utilisateurs et en application de l'article 14 du cahier des charges de concession du RPT, le modèle du présent contrat a été soumis à concertation avec les acteurs avant leur consultation, puis à approbation par la CRE. La CRE l'ayant approuvé et demandé à RTE de le publier pour l'appliquer en l'état de la même façon à tous les utilisateurs, aucune modification, rature ou surcharge ne doit être apportée aux conditions générales, ni aux présentes conditions particulières par le Client.

Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

2.2 Objet

Les présentes Conditions Particulières Communes ont pour objet de définir un certain nombre de questions telles que les conditions de facturation et de paiement pour l'ensemble des Sites visés en Annexe 1.

Paraphes
RTE / Le Client

3. Conditions de facturation et de paiement

Adresse de facturation du Client :

……..
……..
…….. …

Conditions de paiement :

Le Client opte pour :

☐ Le paiement par chèque sous 15 Jours ;

☐ Le paiement par virement sous 15 Jours ;

☐ Le prélèvement à …….. Jours

Dans ce cas, il transmet à RTE un mandat de prélèvement, dûment complété et signé.

[A ajouter si le Client opte pour le paiement minoré ou majoré par prélèvement]
Comme indiqué à l'article 10.4.2 des Conditions Générales, p_1 et p_2 sont publiées sur le site internet de RTE et Notifiées au Client en cas de changement à l'initiative de RTE.

[si nécessaire en cas de délégation de paiement, ajouter :]
Demande d'envoi de ses factures à un tiers :

☐ Oui

☐ Non

Paraphes
RTE / Le Client

Annexe 1 : Liste des ~~Installations~~Sites de Production

~~Installations~~Sites de Production

Paraphes
RTE / Le Client